

Dijon, 20 juillet 1901

Bon bon cher ami,

Ma venue convoquée à Paris
plus tôt que je ne pensais pour
cette commission du concours, dont
on m'a annoncé la 1^{ère} réunion, mardi
prochain 23 juillet à 5 h. Elle me
contrarie un peu, mais pour moi qui
ne me tennais qu'un plus tôt dégoûté
que pour mes collègues d'ici qui
assument la charge de mes examens.
Et va dire, je n'y puis rien.
Surtout, on suppose ici que, si
la commission se réunissait d'abord
bonheur, son travail pourra
être terminé le samedi 27 et que j'aurai

de rester en la dimanche 28. Sans
cette cofance, votre doyen vient
au lundi 29 le contenu de la
thèse de Garnier, que je précède.
J'espère que les choses pourront
s'arranger avec et j'ai écrit de
suite à M. Glisson. en ce sens,
sans compter Bancroft qui il semble
me donner une réponse positive.

En tout cas, je dois me mettre
en mesure d'être à Paris mardi,
et j'y irai. Si vous en êtes
toujours de moi, jusqu'à ce que je n'auraie
plus la crainte de retarder votre
départ en vacances, j'en serais volontiers
vous demander l'hospitalité.
Il ne m'est pas possible de
partir avant lundi un peu tard,
et tout compte fait, je ne

propose de partir à minuit 87
pour être à la gare de Lyon
à 8 h 9 et arrive chez vous
vers 7 h du matin, le mardi 23.
Je ne sais pas, en cette saison
surtout, une nuit possible à Lyon;
et, de cette façon, je vous arriverai
à une heure à peu près convenable.
Donc, sauf autre avis, je m'en
tiens à ce projet.

Je vous envoie la lettre de
votre bon curé, après en avoir
entretenu les indications concernant
l'affaire. Je ne suis, d'ailleurs,
comme vous, non d'utilité que je
peux faire. Mais du moment
qu'il y a confirmation, il me
semble que l'intérieur doit former
une demande à votre circulation de l'étranger.

Et le mieux serait qu'il put
le faire appuyer par un
député aussi radical que
possible, socialiste au besoin;
C'est le seul chemin de succès
dans un cas semblable.

A bientôt donc, cher ami,
je reste cordialement votre.

F. Geny

* 20 juillet 1904

7 (le Matin 23 mai 1900
17)



Monsieur R. Sobelles,

Professeur à la Faculté de Droit,

14 rue Saint-Guillaume

Paris

